



F.A.Q - Foire aux Questions

(Version du 06.08.2019)

Explications:

 : Cet article concerne les "souffleurs" (les bois, les cuivres, et ... la percussion)

 : Cet article concerne les tambours (pour lesquels il existe quelques particularités...)

Musical

Mon enfant va avoir 4 ans. Est-ce trop tôt pour commencer la musique ?


Cela va aussi dépendre de l'enfant, mais jusqu'à 5-6 ans, il faut plutôt voir du côté de l'initiation musicale, que nous proposons en partenariat avec Mme Christine Roth à Gorgier, alors qu'à partir de la 3ème année HarmoS (environs 6 ans), votre enfant peut généralement commencer directement avec son instrument de musique désiré.

J'ai 39 ans, et je désire commencer à jouer de la clarinette. Est-ce possible, et à quel prix ?

Bien sûr que c'est possible, il n'y a pas d'âge limite ! Par contre, vous ne serez pas inscrit(e) au Conservatoire Département Fanfare (où la limite d'âge est fixée ici à 22 ans révolu), et vous ne pourrez donc pas suivre les cours de langage musical, mais ce côté théorique sera normalement fait au fur et à mesure par le professeur de musique.

Au niveau du prix, c'est un peu au "cas par cas", car nous devons au préalable trouver un arrangement avec le professeur de musique. Mais le cas échéant, nous vous ferons parvenir une offre avec grand plaisir.


(Par contre, rien ne vous empêche de vous inscrire au Conservatoire d'une manière totalement privée. Nous vous acceptons bien sûr très volontiers dans notre groupe, sans aucun souci)

 : Les cours de tambours n'étant pas effectués via le Conservatoire, l'âge ne rentre aucunement en considération pour quoique ce soit pour cet instrument.

Qu'est-ce que le « langage musical » ?

Savoir maîtriser son instrument est une chose (qui s'apprendra donc avec le professeur de musique, en cours individuel de 30 minutes hebdomadaire), mais savoir lire et jouer une partition en est une autre, il faut donc avoir des connaissances de solfège pour pratiquer de la musique. Et même si le solfège est également expliqué par le professeur de musique, d'autres aspects plus spécifiques et plus approfondis s'apprennent donc avec ces cours de langage musical (qui sont collectifs, pour une durée de 45 à 50 minutes hebdomadaire).

Ces 2 cours sont donc non seulement complémentaires, mais également obligatoires.

 : La partie "solfège" est totalement intégrée dans le cours individuel d'instrument.

Les instruments ne sont-ils pas trop lourds et trop grands pour les petites mains et les petits bras des plus jeunes ?


Non, ce n'est pas directement un problème, car à peu près tous les instruments de musique existent en modèle "junior", donc plus léger et plus petit (la flûte va faire une courbure en forme de "U" par exemple, afin d'avoir tout de même une longueur adéquate, le trombone va avoir une coulisse plus courte, afin de pouvoir tout de même jouer une partie des notes les plus graves, nous avons à disposition 2 jolis petits tambours très légers, etc...).

Est-ce obligatoire de participer aux répétitions avec la fanfare le lundi () respectivement le jeudi () soir ?

Le but de notre École de Musique est la formation de nos élèves pour qu'ils rejoignent les rangs de la Fanfare BB.

Le prix demandé pour l'écolage (via le Conservatoire de musique neuchâtelois et son Département Fanfare) ne représente qu'une partie du coût réel, le reste étant payé par l'État de Neuchâtel et l'ACMN (l'organisation faîtière des fanfares neuchâteloises) afin de pérenniser les fanfares de notre canton. Donc en général après la première année (environ), et sauf cas exceptionnel en accord avec le comité EMBB, nous demandons à ce que l'élève suive le plus régulièrement possible (en plus donc de ses cours d'instrument et de langage musical) les répétitions avec les autres jeunes, ainsi que la première partie de la répétition de la Fanfare ou des tambours. C'est également un bon moyen d'apprendre à jouer de la musique ensemble, avec des autres jeunes du même âge, et nous pouvons constater que c'est non seulement très apprécié et un réel plaisir pour les jeunes actuels, mais aussi bénéfique pour l'apprentissage de la musique.

Mais nous comprenons sans problème qu'une fois ou l'autre (maladie, fatigue, camp de ski, etc...) l'élève ne vienne pas, nous sommes quand même assez "flexibles", et ouvert à la discussion au cas par cas si besoin, pas de soucis à ce sujet !

 : Ni l'État de Neuchâtel, ni l'ACMN ne subventionnent les cours de tambours, mais le but de l'EMBB est le même: l'intégration des élèves dans la société...

Est-ce que mon enfant doit également participer à toutes les prestations de la Fanfare ?

Répéter ensemble tous les jeudis soirs (respectivement les lundis soirs pour les tambours) est une chose, mais si on ne peut pas montrer à ses parents, sa famille ou ses amis ce qu'on arrive à faire avec son instrument, cela ne sert pas forcément à grand chose et peut diminuer sa motivation. Donc outre les éventuelles auditions organisées par les professeurs de musique, les prestations avec la Fanfare BB (au nombre d'une petite dizaine maximum par année) sont le moment idéal pour montrer ce qu'on a appris.

Mais là aussi, en cas d'absence ponctuelle, cela ne pose aucun problème, bien sûr !

Quels sont les instruments enseignés par l'EMBB ?

En plus de l'initiation musicale pour les plus petits, tous les instruments que composent une fanfare sont enseignés dans notre École de Musique, à savoir:

=> Bois: Flûte traversière / Piccolo, Hautbois, Clarinette, Basson, Saxophone

=> Cuivres: Trompette / Cornet, Cor d'harmonie, Alto, Baryton / Euphonium, Trombone, Basse / Tuba

=> Percussion: Percussion (Batterie, Timbales et Xylophone), Tambour

Administratif

L'écolage semestriel représente quand même une certaine somme d'argent à payer d'un coup.


Peut-on payer en plusieurs fois ?  

Aucun problème de notre côté: Avertissez-nous simplement de ce désir et nous vous ferons parvenir plusieurs bulletins de versement.

Où se déroule les cours avec le professeur de musique ? 

Cela va dépendre de beaucoup de paramètres, comme l'instrument choisi, le nombre d'élèves qui jouent actuellement de cet instrument dans la région, du professeur de musique lui-même, etc... En effet, certains professeurs se déplacent sur La Grande Béroche facilement, même pour un seul élève, alors que d'autres préfèrent largement enseigner par exemple directement au Conservatoire à Neuchâtel.

Il en va de même pour les cours de langage musical, si ce n'est que pour l'instant aucun cours n'est donné sur La Grande Béroche (mais par exemple à Colombier ou à Neuchâtel).


 : Pour les tambours, les cours se déroulent en général dans un de nos différents locaux, à St-Aubin ou à Bevaix (collèges primaires).


Quand se déroule les cours avec les professeur de musique ?  

Le jour de la semaine, de même que l'heure, se décide d'un commun accord entre l'élève (et ses parents) et le professeur de musique, en début de chaque année scolaire, en prenant en compte les désirs et disponibilités de chacun.

Un instrument de musique coûte cher. Doit-on vraiment en acheter un ? 


Même si ni l'EMBB, ni la Fanfare BB, ni le Conservatoire ne fournissent d'instrument à un élève, il n'est pas forcément nécessaire d'en acheter un. La location est par exemple quelque chose de tout à fait envisageable, par exemple dans le magasin de musique "Music Avenue" à Neuchâtel. Il faut cependant savoir que la location - ou l'achat - de cet instrument est à la charge de l'élève. Votre professeur de musique vous conseillera avant ou lors de la première leçon.

 : Seules une paire de baguettes et une méthode sont à acheter par l'élève, le reste est mis à disposition par la Fanfare/EMBB.

Depuis les vacances d'automne, mon enfant n'est plus du tout motivé par la pratique de son instrument et désire arrêter. Comment cela se passe-t-il ? 


Comme indiqué dans notre règlement, l'inscription est annuelle, et resterait donc active jusqu'aux prochaines vacances d'été, puisque de notre côté nous sommes liés au règlement du Conservatoire de musique neuchâtelois

Donc vous pouvez bien sûr stopper les cours immédiatement, après avoir averti tant le professeur de musique que le comité de l'EMBB, mais nous nous verrons obligés de vous facturer également le 2ème semestre complet, puisque de notre côté nous recevons tout de même la facture du Conservatoire pour ce 2ème semestre.

 : Un peu plus de liberté au niveau des tambours, puisque aucun lien n'existe avec le Conservatoire pour cet instrument. Un simple accord avec le professeur suffit généralement, en tous les cas pour la fin d'un semestre.

Mon enfant désire arrêter ses cours de musique à la fin de l'année scolaire. Comment faire ?


Administrativement, vous n'êtes pas directement lié avec le Conservatoire, ni avec le professeur de musique, mais uniquement avec l'EMBB. Il suffit donc de nous le faire savoir avant le 20 mai de chaque année (selon notre règlement), et nous nous occupons du reste (nous retransmettons cette démission au Conservatoire, qui va avertir le professeur de musique). Bien sûr que les cours se poursuivent normalement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

 : Vu qu'il n'y a aucun lien avec le Conservatoire pour les tambours, une plus grande liberté peut s'appliquer.

Que se passe-t-il après les 4 ans de formation du cursus "Département Fanfare" du Conservatoire ?

Tout en sachant qu'il faut plus de 4 ans pour arriver à maîtriser parfaitement son instrument, la formation que nous proposons (via l'ACMN et le Conservatoire) se limite à cette durée, entre autre pour des questions de subventions financières. Par contre, vous pouvez continuer les cours de musique, en vous inscrivant librement vous-même au Conservatoire (ou ailleurs), en ne passant plus administrativement par l'EMBB.

Une information vous est envoyée dans ce sens au moment opportun par l'EMBB, avec tous les renseignements nécessaire. Par contre, quoique vous décidiez, vous pouvez bien sûr continuer en tout temps votre activité au sein de l'EMBB et/ou de la Fanfare BB, sans aucun problème !

 : Même si il faut également plusieurs années pour maîtriser tous les aspects de cet instrument, cette limite des 4 ans n'est que purement théorique pour les tambours, puisque les cours peuvent continuer sans aucun changement, n'étant aucunement "lié" avec le Conservatoire.

J'aimerais devenir membre à part entière de la Fanfare BB. Comment faire ?

Une proposition dans ce sens vous est adressée au terme de vos 4 premières années de formation.

Toutefois, si vous en faites explicitement la demande, vous êtes naturellement libre de demander votre adhésion à la Fanfare à n'importe quel moment. Approchez-vous simplement d'une personne du comité EMBB, qui prendra note avec plaisir de votre désir, et retransmettra votre demande aux responsables de notre société.

Divers

Vais-je recevoir un uniforme de la Fanfare ?


Non, en tous les cas pas tant que vous êtes "élève EMBB" et pas (encore) "membre actif" de la Fanfare BB.

Par contre, pour les prestations publiques, nous essayons tout de même d'avoir une certaine identité. C'est pourquoi chaque élève reçoit un "Polo EMBB" en prêt, qu'il doit conserver (et en prendre soin) tout au long de son activité musicale au sein de notre École de Musique. Pour le reste (pantalon, souliers), nous ne sommes pas extrêmement exigeant, nous demandons simplement quelque chose de noir (ou le plus foncé possible), afin d'avoir une certaine uniformité entre tous les jeunes, mais aussi avec le reste des membres de la Fanfare.

Enfin, quels sont les avantages de passer par l'EMBB pour apprendre à jouer d'un instrument de musique ?

Le prix semestriel en est indéniablement un: Sans parler des cours privés, dont les prix peuvent passablement varier entre les différents professeurs, ceux suivis en passant directement par le Conservatoire sont dans tous les cas plus élevés que nos CHF 400.- semestriels.

Et tout ceci en considérant le fait que c'est exactement les mêmes professeurs, professionnels de musique, qui donnent les cours.

 : *Si vous voulez commencer (ou continuer!) l'apprentissage du tambour, il n'existe aucune autre alternative dans la région proche ...*

Mais soyez rassurés, même s'il en a pas fait sa profession (il n'existe pour ainsi dire pas de tambours professionnels en Suisse) les cours sont donnés par un moniteur passionné, qui a tout de même un diplôme de formation reconnu par l'ASTF.

Une autre question que vous ne trouvez pas ici ?

N'hésitez surtout pas à prendre contact avec nous, que cela soit par mail, par courrier postal ou par téléphone (les coordonnées de contacts se trouvent sur la page principale de l'EMBB, nous nous ferons un plaisir d'essayer de vous répondre le plus précisément possible, et ce dans les plus brefs délais.